



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 décembre 2011  
Français  
Original : anglais

**Soixante-sixième session**  
Point 18 de l'ordre du jour

## **Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008**

### **Rapport de la Deuxième Commission**

*Rapporteur* : M. Raymond **Landveld** (Suriname)

#### **I. Introduction**

1. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 16 septembre 2011, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-sixième session la question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 » et de la renvoyer à la Deuxième Commission.
2. La Commission a examiné la question à ses 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> séances, les 13 et 24 octobre et le 9 décembre. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/66/SR.11, 12, 21 et 40). On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu de sa 2<sup>e</sup> à sa 6<sup>e</sup> séance, du 3 au 5 octobre (voir A/C.2/66/SR.2 à 6).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
  - a) Rapport du Secrétaire général sur le suivi et la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement (A/66/329);
  - b) Rapport du Secrétaire général sur les mécanismes innovants de financement du développement (A/66/334);
  - c) Résumé de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce



et la CNUCED, établi par le Président du Conseil (New York, 10 et 11 mars 2011) (A/66/75-E/2011/87);

d) Lettre datée du 27 septembre 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/66/388).

4. À la 11<sup>e</sup> séance, le 13 octobre, le Directeur du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire (voir A/C.2/66/SR.11).

5. À la 12<sup>e</sup> séance, le 13 octobre, le Directeur du Bureau du financement du développement a fait, en application de la résolution 65/146 de l'Assemblée générale, une déclaration liminaire sur la question des mécanismes innovants de financement du développement (voir A/C.2/66/SR.12).

## **II. Examen des projets de résolution A/C.2/66/L.11 et A/C.2/66/L.79**

6. À la 21<sup>e</sup> séance, le 24 octobre, le représentant de l'Argentine a présenté, au nom des États Membres de l'Organisation qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, un projet de résolution intitulé « Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement » (A/C.2/66/L.11), qui se lisait comme suit :

*« L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey (Mexique), et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue du 29 novembre au 2 décembre 2008 à Doha, ainsi que ses résolutions 56/210 B du 9 juillet 2002, 57/250, 57/272 et 57/273 du 20 décembre 2002, 57/270 B du 23 juin 2003, 58/230 du 23 décembre 2003, 59/225 du 22 décembre 2004, 60/188 du 22 décembre 2005, 61/191 du 20 décembre 2006, 62/187 du 19 décembre 2007, 63/239 du 24 décembre 2008, 64/193 du 21 décembre 2009 et 65/145 du 20 décembre 2010 et les résolutions 2002/34 du 26 juillet 2002, 2003/47 du 24 juillet 2003, 2004/64 du 16 septembre 2004, 2006/45 du 28 juillet 2006, 2007/30 du 27 juillet 2007, 2008/14 du 24 juillet 2008, 2009/30 du 31 juillet 2009, 2010/26 du 23 juillet 2010 et 2011/38 du 28 juillet 2011 du Conseil économique et social,

*Rappelant également* la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, ainsi que le document final adopté à l'issue de cette conférence,

*Rappelant en outre* la Réunion plénière de haut niveau qu'elle a consacrée aux objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que le document final adopté à l'issue de cette réunion,

*Prenant acte* du rapport du Secrétaire général sur le suivi et la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement,

*Prenant acte également* du résumé établi par le Président du Conseil économique et social, de la réunion spéciale de haut niveau que le Conseil a

tenue à New York les 10 et 11 mars 2011 avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

*Rappelant* le rapport d'activité et les recommandations du Groupe de travail spécial à composition non limitée qu'elle a chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement,

*Profondément préoccupée* par les conséquences préjudiciables pour les pays en développement de la persistance de la crise financière et économique mondiale, qui a mis en évidence des faiblesses et des inégalités systémiques existant de longue date, et soulignant que de nouveaux éléments viennent hypothéquer le relèvement, notamment les turbulences qui secouent les marchés financiers mondiaux et la généralisation des difficultés budgétaires, et qu'il faut régler les problèmes systémiques de l'économie mondiale, notamment en menant à son terme la réforme du système financier mondial et de son architecture,

*Consciente* que l'économie mondiale entre dans une nouvelle phase de danger, caractérisée par la persistance des faiblesses structurelles, la chute de la confiance et l'importance des risques, et que, par conséquent, la plupart des pays en développement connaissent plus de difficultés qu'à aucun moment depuis la crise financière de 2008,

*Vivement préoccupée* par les répercussions de la seconde vague de l'actuelle crise financière et économique mondiale, qui pourrait à l'avenir faire peser une lourde menace sur les pays en développement,

1. *Réaffirme* l'intégralité, l'intégrité et la globalité du Consensus de Monterrey, issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, et rappelle la volonté exprimée d'agir concrètement pour le mettre en œuvre et relever les défis du financement du développement dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires, pour la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire;

2. *Réaffirme* qu'il importe d'assurer convenablement et efficacement le suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, ainsi qu'il est réaffirmé dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement;

3. *Considère* que les efforts fournis par les pays devraient être complétés sur le plan mondial par des politiques, mesures et programmes d'accompagnement propres à offrir aux pays en développement de meilleures chances de développement, compte tenu de la situation de chaque pays et dans le respect de ses prérogatives, de ses stratégies et de sa souveraineté nationales, et réaffirme que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement et qu'on ne saurait trop insister sur le rôle des politiques et des stratégies de développement d'un pays dans la réalisation de son développement;

4. *Considère également* que la mobilisation de ressources nationales et internationales et la création de conditions favorables sur les plans tant national qu'international jouent un rôle capital dans le développement;

5. *Considère en outre* que la mobilisation de ressources financières aux fins du développement est indispensable pour renforcer le partenariat

mondial en faveur du développement, qui sera le pilier de la coopération internationale en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les années à venir, comme il a été réaffirmé dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (“Plan de mise en œuvre de Johannesburg”), le Document final du Sommet mondial de 2005, la Déclaration de Doha sur le financement du développement, qui est le document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d’examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et le document final intitulé “Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement” qu’elle a adoptée à l’issue de sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement;

6. *S’inquiète vivement* des conséquences nuisibles que la crise financière et économique mondiale continue d’avoir sur le développement et notamment sur la capacité des pays en développement de mobiliser des fonds aux fins du développement, estime qu’il faut soutenir la reprise et considère que, pour remédier efficacement à la crise, il faut donner effet rapidement à tous les engagements pris en faveur du développement, y compris ceux relatifs à l’aide au développement;

7. *Souligne* que la crise financière et économique a démontré qu’il fallait que l’État s’emploie à mieux assurer l’équilibre entre le marché et l’intérêt public, et estime qu’il faut mieux réglementer les marchés financiers;

8. *Estime* qu’un secteur privé dynamique et ouvert, qui fonctionne bien et agit de manière responsable sur le plan social, est un précieux instrument de stimulation de la croissance économique et de réduction de la pauvreté;

9. *Demande instamment* aux pays développés qui ne l’ont pas encore fait d’atteindre les objectifs fixés, à savoir porter l’aide publique au développement à 0,7 % de leur produit national brut, dont 0,15 % à 0,2 % pour les pays les moins avancés, et estime que, pour remplir les engagements pris et atteindre les objectifs convenus, il importe que les pays développés se fixent, dans le cadre de leur processus d’allocation budgétaire, des calendriers précis et transparents pour atteindre le plus rapidement possible l’objectif d’au moins 0,5 % de leur produit national brut consacré à l’aide publique au développement, étant donné que la date limite de 2010 est dépassée, et de 0,7 % d’ici à 2015, au plus tard;

10. *Réaffirme* qu’il convient de fournir aux pays en développement des ressources nouvelles et supplémentaires, notamment des liquidités à court terme, des prêts au développement à long terme et des subventions, pour qu’ils puissent faire face aux répercussions de la crise financière et économique compte tenu de leurs priorités en matière de développement, et, à cet égard, demande instamment aux pays développés de réserver un pourcentage de leur budget de relance à l’aide financière supplémentaire à apporter aux pays en développement;

11. *Souligne* que les flux d’aide destinés à l’ensemble des pays en développement devraient être plus efficaces, durables, prévisibles, transparents et assortis de conditions plus favorables et de moins de contraintes, en particulier ceux qui sont destinés aux pays les plus vulnérables et les moins

avancés et ceux qui visent à aider les pays à revenu intermédiaire ou à faible revenu à résoudre des problèmes de développement particuliers;

12. *Décide* de convoquer en 2012 une réunion de haut niveau sur l'incidence des crises financières mondiales sur le financement du développement social, qui sera l'occasion de se concerter sur les défis mondiaux actuels et, à cet égard, prie le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires en vue d'organiser la réunion;

13. *Considère* que les mécanismes de financement novateurs doivent être utilisés volontairement et viser à mobiliser durablement et de façon prévisible des ressources, qu'ils doivent s'ajouter et non se substituer aux sources de financement traditionnelles, en particulier l'aide publique au développement, et qu'ils doivent être utilisés dans le respect des priorités des pays en développement et sans leur imposer une charge excessive;

14. *Prend note* de la poursuite des discussions sur les mécanismes innovants de financement du développement et décide de tenir une réunion sur ces mécanismes à sa soixante-sixième session, afin d'examiner les conclusions et recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport sur les mécanismes innovants de financement du développement, en particulier les grandes questions telles que l'"additionnalité", la fragmentation des apports financiers, le suivi, les mécanismes d'information, la gouvernance et la définition des modes de financement novateurs, ainsi que le problème de la comptabilisation en tant qu'aide publique au développement d'une partie des ressources obtenues dans le cadre de financements novateurs, et demande au Secrétaire général de rendre compte de cette réunion à sa soixante-septième session;

15. *Constate* que l'allocation de droits de tirage spéciaux contribue largement à accroître le volume de liquidités dans le monde, concourant ainsi à la stabilité, à l'équité et à la résilience économique mondiales, et se déclare favorable à ce que soit réalisé d'urgence un examen approfondi des effets de l'augmentation des émissions de droits de tirage spéciaux sur l'accroissement du volume de liquidités et la promotion du développement;

16. *Constate également* que l'allocation de droits de tirage spéciaux contribue à accroître le volume de liquidités dans le monde face aux crises financières et économiques mondiales, et demande à cet égard qu'une quantité importante de nouveaux droits de tirage spéciaux soit allouée au début de la prochaine période de base, afin de répondre aux besoins de liquidités et de promouvoir le développement, demandant aussi que des allocations de droits de tirage spéciaux soient effectuées régulièrement;

17. *Souligne* qu'il importe au plus haut point d'apporter rapidement une solution globale, efficace et durable au problème de la dette des pays en développement, et considère à cet égard que le financement et l'allégement de la dette peuvent constituer une source importante de capitaux aux fins de la croissance économique et du développement, y compris pour les pays à revenu intermédiaire dont le niveau d'endettement compromet les perspectives d'avenir;

18. *Souligne également* que la soutenabilité de la dette est indispensable pour asseoir la croissance et qu'il importe que la dette soit supportable et gérée au mieux afin que soient atteints les objectifs nationaux

de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et constate que, de façon générale, les crises de la dette souveraine sont coûteuses et déstabilisantes, notamment pour l'emploi et les investissements productifs, et qu'elles sont suivies de réductions des dépenses publiques, y compris dans les secteurs de la santé et de l'éducation, qui touchent particulièrement les populations pauvres et vulnérables;

19. *Encourage* les pays développés à consacrer des ressources nouvelles et supplémentaires à l'assistance offerte aux pays en développement pour les aider à faire face aux conséquences de la crise, y compris au moyen de financements accordée à des conditions de faveur, de dons, de l'allègement ou de la restructuration de dette, d'accords entre débiteurs et créanciers établissant des moratoires provisoires et du renforcement de l'assistance technique et des capacités en matière de gestion, de négociation et de renégociation de la dette, de façon à atteindre et maintenir un niveau d'endettement supportable;

20. *Note* que l'investissement étranger direct constitue une source très importante de financement du développement et, à cet égard, demande aux pays développés de continuer à envisager des mesures propres à encourager et faciliter, dans les pays d'origine, les flux d'investissements étrangers directs, notamment au moyen de crédits à l'exportation et d'autres instruments de prêt, de garanties contre les risques et de services de développement des entreprises;

21. *Réaffirme* que le commerce international est un moteur du développement et d'une croissance économique soutenue et que l'existence d'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable, assorti d'une véritable libéralisation des échanges commerciaux, peut tenir une place déterminante dans la stimulation de la croissance économique et du développement dans le monde entier, pour le plus grand bien des pays se trouvant à tous les stades de développement;

22. *Souligne* la nécessité de résister à toutes les mesures et tendances protectionnistes qui frappent les pays en développement, en particulier de la part des pays développés, notamment les barrières tarifaires et non tarifaires et autres obstacles au commerce, y compris les subventions agricoles, et de rectifier toutes les mesures de ce type déjà prises, sachant que les pays en développement ont le droit d'utiliser pleinement leur marge de manœuvre conformément aux engagements que suppose l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce, et appelle celle-ci, ainsi que les autres organismes compétents, notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à continuer de surveiller les mesures protectionnistes et d'évaluer leurs incidences sur les pays en développement;

23. *Souligne* que la crise financière et économique actuelle a encore fait ressortir la nécessité de procéder d'urgence à une réforme générale de fond du système et de l'architecture économiques et financiers internationaux, de manière à remédier au fait qu'ils ne sont pas démocratiques en renforçant encore les possibilités d'expression et la participation des pays en développement, notamment pour ce qui est des politiques, des mandats, des attributions et de la gouvernance, et cela non seulement pour leur permettre de mieux faire face aux urgences financières et économiques et de les prévenir, mais également pour promouvoir effectivement le développement et répondre

équitablement aux besoins de tous les États Membres, en particulier ceux des pays en développement;

24. *Souligne* que les institutions financières internationales, en particulier, doivent définir une orientation claire en matière de développement, et appelle tous les États Membres à participer à un dialogue ouvert, sans exclusive et transparent sur le nouveau système et la nouvelle architecture économiques et financiers internationaux;

25. *Est consciente* de l'importance de l'équité et de la transparence des systèmes financiers et commerciaux et des systèmes de suivi internationaux, et sait combien il importe que les pays en développement participent pleinement et effectivement à la prise de décisions et à la définition des normes au niveau mondial;

26. *Souligne* que la crise a également fait ressortir la nécessité de remédier aux grandes insuffisances du système telles que le fait que le secteur financier n'est pas correctement réglementé, supervisé et contrôlé et l'absence de système d'alerte rapide ainsi que le déséquilibre qui existe entre les pays développés et les pays en développement pour ce qui est de pouvoir tirer des avantages économiques de l'économie mondiale;

27. *Souligne* le rôle important que jouent les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement, qui font progresser le développement et en protègent les acquis, conformément aux stratégies et aux priorités nationales, notamment pour ce qui est des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire, qui est menacée par la crise économique actuelle;

28. *Invite de nouveau* les commissions économiques régionales à continuer de produire des analyses et des conseils techniques, notamment des recommandations sur les questions structurelles, économiques et financières mondiales, à mettre à la disposition des États Membres, ce qui contribuera au suivi des activités prescrites par les grandes conférences sur les questions financières et le développement;

29. *Salue* les efforts visant à renforcer le processus de suivi du financement du développement et souligne qu'il conviendrait de réviser, en tant que de besoin, les modalités de ce processus conformément aux dispositions du paragraphe 30 de sa résolution 65/145;

30. *Invite* son Président à entreprendre, au cours de sa soixante-sixième session, de consulter les États Membres dans la perspective de la tenue, en 2013, d'une conférence d'examen sur le financement du développement;

31. *Appelle* de nouveau les États Membres et les autres donateurs potentiels à envisager de contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de suivi de la conférence internationale sur le financement du développement, ce qui faciliterait l'existence d'un processus intergouvernemental renforcé, plus efficace et sans exclusive permettant d'assurer le suivi de la question du financement du développement;

32. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-septième session la question intitulée "Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008", et prie le Secrétaire général de

présenter à ce titre, pour examen par les États Membres, une évaluation analytique annuelle de l'état de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, ainsi que de l'application de la présente résolution, dans un rapport qu'il établira en étroite collaboration avec les principales institutions intéressées et dans lequel figureront des propositions concrètes pour le renforcement du suivi de la question du financement du développement. »

7. À sa 40<sup>e</sup> séance, le 9 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement » (A/C.2/66/L.79), déposé par M. Denis Zdorov (Biélorus), Vice-Président de la Commission, à l'issue de consultations sur le projet de résolution A/C.2/66/L.11.

8. À la même séance, le Secrétaire de la Commission a donné lecture d'un état des incidences du projet de résolution A/C.2/66/L.79 sur le budget-programme.

9. À la même séance également, le représentant du Mexique, en tant que facilitateur du projet de résolution, a modifié oralement le texte du projet de résolution (voir A/C.2/66/SR.40).

10. Toujours à la 40<sup>e</sup> séance, M. Zdorov, Vice-Président de la Commission, a fait une déclaration (voir A/C.2/66/SR.40).

11. À la même séance, ont également fait des déclarations le représentant de la République bolivarienne du Venezuela (au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes) et le représentant de l'Équateur, qui a modifié oralement la version espagnole du projet de résolution (voir A/C.2/66/SR.40).

12. À la même séance également, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/66/L.79, tel qu'il avait été modifié oralement (voir par. 15).

13. Après l'adoption du projet de résolution A/C.2/66/L.79, le représentant de la Pologne (au nom de l'Union européenne et des pays associés, ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine) a fait une déclaration (voir A/C.2/66/SR.40).

14. Le projet de résolution A/C.2/66/L.79 ayant été adopté, les auteurs du projet de résolution A/C.2/66/L.11 ont retiré ce dernier; l'état des incidences sur le budget-programme, qui figurait dans le document A/C.2/66/L.49, a également été retiré.

### III. Recommandation de la Deuxième Commission

15. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

#### **Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, ainsi que ses résolutions 56/210 B du 9 juillet 2002, 57/250, 57/272 et 57/273 du 20 décembre 2002, 57/270 B du 23 juin 2003, 58/230 du 23 décembre 2003, 59/225 du 22 décembre 2004, 60/188 du 22 décembre 2005, 61/191 du 20 décembre 2006, 62/187 du 19 décembre 2007, 63/239 du 24 décembre 2008, 64/193 du 21 décembre 2009 et 65/145 et 65/146 du 20 décembre 2010, et les résolutions 2002/34, 2003/47, 2004/64, 2006/45, 2007/30, 2008/14, 2009/30, 2010/26 et 2011/38 du Conseil économique et social, des 26 juillet 2002, 24 juillet 2003, 16 septembre 2004, 28 juillet 2006, 27 juillet 2007, 24 juillet 2008, 31 juillet 2009, 23 juillet 2010 et 28 juillet 2011, respectivement,

*Rappelant également* le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>1</sup>,

*Rappelant en outre* la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, ainsi que le document final adopté à l'issue de cette conférence<sup>2</sup>,

*Rappelant* la Réunion plénière de haut niveau qu'elle a consacrée aux objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que le document final adopté à l'issue de cette réunion<sup>3</sup>,

*Prenant acte* du résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, de la réunion spéciale de haut niveau que le Conseil a tenue à New York les 10 et 11 mars 2011 avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED<sup>4</sup>,

*Prenant acte également* du rapport du Secrétaire général sur le suivi et la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement<sup>5</sup>,

*Prenant acte en outre* du rapport du Secrétaire général sur les mécanismes innovants de financement du développement<sup>6</sup>,

*Rappelant* le rapport d'activité du Groupe de travail spécial à composition non limitée qu'elle a chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document

<sup>1</sup> Voir résolution 60/1.

<sup>2</sup> Résolution 63/303, annexe.

<sup>3</sup> Voir résolution 65/1.

<sup>4</sup> A/66/75-E/2011/87.

<sup>5</sup> A/66/329.

<sup>6</sup> A/66/334.

final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement<sup>7</sup>,

*Se déclarant profondément préoccupée* par les effets néfastes que continue d'avoir la crise financière et économique mondiale, en particulier sur le développement, sachant que l'économie mondiale entre dans une nouvelle phase difficile comportant de graves risques, notamment des turbulences sur les marchés financiers et marchés des produits de base mondiaux et des difficultés budgétaires généralisées, qui hypothèquent la reprise de l'économie mondiale, et soulignant qu'il faut continuer de remédier aux vulnérabilités et déséquilibres systémiques et poursuivre les efforts en vue de réformer et renforcer le système financier international,

1. *Réaffirme* le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>8</sup>, dans son intégralité, son intégrité et sa globalité, et rappelle la ferme volonté exprimée d'agir concrètement pour le mettre en œuvre et relever les défis du financement du développement dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires, pour la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire;

2. *Réaffirme* que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement et que l'on ne saurait trop insister sur le rôle des politiques et stratégies nationales dans la réalisation du développement durable, et considère que les efforts fournis par les pays devraient être complétés sur le plan mondial par des programmes, mesures et politiques d'accompagnement propres à offrir aux pays en développement de meilleures chances de développement, compte tenu de la situation de chaque pays et dans le respect de ses prérogatives, de ses stratégies et de sa souveraineté;

3. *Affirme* une nouvelle fois sa volonté résolue de promouvoir et renforcer le partenariat mondial en faveur du développement, pour en faire le pilier de la coopération dans les années à venir, comme elle l'avait réaffirmé dans la Déclaration du Millénaire<sup>9</sup>, le Consensus de Monterrey, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)<sup>10</sup>, le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>1</sup>, la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey<sup>11</sup> et le document final intitulé « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement », qu'elle a adopté à l'issue de sa réunion plénière de haut niveau consacrée aux objectifs du Millénaire pour le développement<sup>3</sup>;

4. *Rappelle* l'importance de l'engagement de créer des sociétés justes et démocratiques aux fins du développement, souscrit dans le Consensus de Monterrey;

<sup>7</sup> A/64/884.

<sup>8</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>9</sup> Voir résolution 55/2.

<sup>10</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

<sup>11</sup> Résolution 63/239, annexe.

5. *Réaffirme* qu'il importe d'honorer l'engagement qui a été pris d'adopter des politiques rationnelles et d'assurer une conduite avisée des affaires publiques à tous les niveaux et la primauté du droit;

6. *Considère* que la mobilisation de ressources financières aux fins du développement et l'utilisation efficace de toutes ces ressources sont essentielles pour le partenariat mondial en faveur du développement, notamment la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, et considère également que la mobilisation de ressources nationales et internationales et la création de conditions favorables sur les plans tant national qu'international jouent un rôle capital dans le développement;

7. *Rappelle* la volonté résolue des États Membres d'améliorer et de renforcer les moyens de mobilisation des ressources intérieures et les institutions chargées des finances publiques, grâce, notamment, à la modernisation des régimes fiscaux et à l'adoption de mesures rendant plus efficace la perception des impôts, élargissant l'assiette fiscale et permettant de prévenir l'évasion fiscale et la fuite des capitaux, et rappelle que, si chaque État est certes responsable du bon fonctionnement de son régime fiscal, il importe de soutenir l'action que les pays ont entreprise dans le domaine fiscal en renforçant l'assistance technique et en intensifiant aussi bien la coopération internationale pour le règlement des questions fiscales internationales que la participation de la communauté internationale à ce règlement;

8. *S'inquiète vivement* des répercussions néfastes que la crise financière et économique mondiale continue d'avoir sur le développement et, notamment, sur la capacité des pays en développement de mobiliser des fonds aux fins du développement, estime qu'il faut soutenir la reprise et considère que, pour remédier efficacement à la crise, il faut donner effet rapidement à tous les engagements pris en faveur du développement, y compris ceux relatifs à l'aide au développement;

9. *Rappelle* que poursuivre la lutte contre la corruption à tous les niveaux est une priorité, réaffirme qu'il faut prendre immédiatement des mesures énergiques pour continuer de lutter contre la corruption sous toutes ses formes dans le but de réduire les obstacles qui entravent la mobilisation et l'attribution efficaces des ressources et d'empêcher que des ressources soient détournées d'activités indispensables pour le développement, rappelle que, pour ce faire, il faut des institutions solides à tous les niveaux et notamment des systèmes juridiques et judiciaires efficaces et une plus grande transparence, constate que les pays en développement ont fait des efforts et des progrès dans ce sens, prend note de l'engagement renforcé des États qui ont déjà ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption<sup>12</sup> ou y ont adhéré, et exhorte à cet égard tous les États qui ne l'ont pas encore fait à envisager de ratifier cet instrument ou d'y adhérer;

10. *Réaffirme* qu'il importe de prendre des mesures pour mettre un frein aux flux financiers illicites à tous les niveaux, de favoriser la diffusion de l'information sur les opérations financières et d'accroître la transparence de cette information, et note que, face à ce problème, il est essentiel d'agir plus énergiquement, tant au niveau national que sur le plan multinational, notamment en apportant un soutien et une assistance technique aux pays en développement pour leur permettre de renforcer leurs moyens;

<sup>12</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2349, n° 42146.

11. *Souligne* que l'État doit intervenir plus efficacement pour que le marché soit soumis à une réglementation appropriée servant l'intérêt public, et estime que les marchés financiers doivent être mieux réglementés;

12. *Estime* qu'un secteur privé dynamique et ouvert, qui fonctionne bien et agit de manière responsable sur le plan social, est un instrument précieux pour stimuler la croissance économique et réduire la pauvreté, souligne qu'il faut continuer de mettre en place dans les pays, dans le respect des législations nationales, des plans directeurs et cadres réglementaires qui encouragent l'initiative publique et privée, notamment à l'échelon local, et qui assurent le dynamisme et le bon fonctionnement du secteur des entreprises tout en favorisant l'accroissement des revenus et leur répartition équitable, la hausse de la productivité, l'autonomisation, y compris celle des femmes, la protection des droits des travailleurs et la sauvegarde de l'environnement, et rappelle qu'il importe de veiller à ce que la croissance profite à tous grâce au renforcement des moyens d'action individuels et collectifs;

13. *Réaffirme* que la mobilisation de ressources nationales et internationales en faveur du développement social est un élément essentiel pour donner effet aux engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague, et, à cet égard, prie le Secrétaire général d'organiser en 2012, en coopération avec le Président de la cinquantième session de la Commission du développement social, une réunion expressément consacrée au financement du développement social;

14. *Note* que les investissements étrangers directs constituent une importante source de financement du développement et, à cet égard, demande aux pays développés de continuer à envisager des mesures propres à encourager et faciliter, dans les pays d'origine, les flux d'investissements étrangers directs, notamment au moyen de crédits à l'exportation et d'autres instruments de prêt, de garanties contre les risques et de services de développement des entreprises, demande aux pays en développement de poursuivre leurs efforts pour créer, à l'échelon national, des conditions propices aux investissements, en particulier un environnement transparent, stable et prévisible, garantissant le respect des clauses contractuelles et des droits de propriété, et souligne qu'il importe de redoubler d'efforts pour mobiliser auprès de toutes les sources des investissements pour les ressources humaines et les infrastructures physiques, environnementales, institutionnelles et sociales;

15. *Réaffirme* que le commerce international est un moteur du développement et d'une croissance économique soutenue, et que l'existence d'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable, assorti d'une véritable libéralisation des échanges, peut stimuler de façon déterminante la croissance économique et le développement dans le monde entier, au profit de tous les pays, quel que soit leur stade de développement;

16. *Souligne* qu'il faut résister à la tentation du protectionnisme et corriger les mesures qui faussent les échanges et sont contraires aux règles de l'Organisation mondiale du commerce, compte tenu du droit qu'ont les pays, en particulier les pays en développement, de se prévaloir pleinement des éléments de flexibilité compatibles avec les engagements et obligations qu'ils ont contractés dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, et que le prompt aboutissement du Cycle de Doha à un accord équilibré, ambitieux, global et axé sur le développement donnerait au commerce international un regain de vigueur dont il a bien besoin et stimulerait la croissance et le développement économiques;

17. *Met l'accent* sur le fait que la concrétisation de tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement est primordiale, notamment sur le fait que de nombreux pays développés se sont engagés à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement des pays en développement à l'horizon 2015, 0,15 % à 0,20 % étant réservé aux pays les moins avancés, et prie instamment les pays développés qui ne l'ont pas encore fait de tenir leurs engagements en matière d'aide publique au développement des pays en développement;

18. *Souligne* le rôle essentiel que joue l'aide publique au développement en complétant et en appuyant le financement du développement des pays en développement et en facilitant la réalisation des objectifs de développement, notamment les objectifs arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, réaffirme que cette aide peut jouer un rôle de catalyseur et aider ainsi les pays en développement à lever les entraves à une croissance durable, partagée et équitable, par exemple en renforçant l'infrastructure sociale, institutionnelle et physique, en encourageant les investissements étrangers directs, le commerce et l'innovation technologique, en améliorant la santé et l'éducation, en favorisant l'égalité des sexes, en protégeant l'environnement et en éliminant la pauvreté, et accueille avec satisfaction les mesures visant à accroître l'efficacité et la qualité de l'aide dans le respect des principes fondamentaux de l'appropriation, de l'alignement, de l'harmonisation, de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilité mutuelle;

19. *Insiste* sur la nécessité de renforcer et d'étayer la coopération Sud-Sud, tout en continuant de souligner que celle-ci ne saurait se substituer à la coopération Nord-Sud mais devrait plutôt la compléter et demande qu'il soit pleinement donné effet au document final adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui s'est tenue à Nairobi du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2009<sup>13</sup>;

20. *Considère* que le développement humain reste une grande priorité, que les ressources humaines sont le bien le plus précieux que les pays possèdent et que la réalisation de l'objectif du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous est indispensable, et réaffirme qu'il est important d'investir dans le capital humain, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, grâce à des politiques sociales qui privilégient l'intégration, conformément aux stratégies et priorités nationales;

21. *Estime* que les mécanismes innovants de financement peuvent aider les pays en développement qui décident d'y recourir à mobiliser des ressources supplémentaires aux fins de leur développement sur une base volontaire et que ces mécanismes devraient compléter, sans les remplacer, les modes traditionnels de financement et, tout en saluant les progrès considérables qui ont été faits dans le domaine des sources innovantes de financement du développement, souligne qu'il importe que les initiatives déjà prises soient transposées à plus grande échelle et que de nouveaux mécanismes soient mis au point s'il y a lieu;

22. *Prend note* de la poursuite des débats sur les mécanismes innovants de financement du développement et demande au Président du Conseil économique et social d'organiser pendant la session de fond du Conseil en 2012 une réunion expressément consacrée à cette question, à laquelle participeront des parties intéressées;

---

<sup>13</sup> Résolution 64/222, annexe.

23. *Souligne* qu'il particulièrement important d'apporter rapidement une solution globale, efficace et durable au problème de la dette des pays en développement pour promouvoir leur croissance économique et leur développement;

24. *Souligne également* que la soutenabilité de la dette est indispensable pour appuyer la croissance et qu'il importe à cet égard que la dette soit supportable et gérée au mieux afin que soient atteints les objectifs de développement nationaux, y compris ceux du Millénaire, et constate que les crises de la dette souveraine sont, en règle générale, à la fois coûteuses et déstabilisantes, particulièrement pour l'emploi et les investissements productifs, et suivies de compressions des dépenses publiques, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation, qui touchent particulièrement les populations pauvres et vulnérables;

25. *Souligne en outre* que la crise financière et économique a fait ressortir la nécessité d'une réforme et imprimé un nouvel élan aux débats qui ont lieu à l'échelon international sur la réforme du système financier mondial et de son architecture, notamment sur les questions de mandat, de compétence, de gouvernance, de réactivité et de conception du développement, et encourage à cet effet la poursuite d'un dialogue libre, transparent et ouvert à tous;

26. *Prend note* des efforts considérables déployés aux niveaux national, régional et international en vue de remédier aux problèmes posés par la crise financière et économique, afin de rétablir une croissance créatrice d'emplois de qualité, de réformer et renforcer les systèmes financiers et de créer à l'échelle mondiale une croissance soutenue, durable et équilibrée;

27. *Considère* qu'il convient de rendre les systèmes monétaire, financier et commercial internationaux plus cohérents et de donner plus de régularité à leur fonctionnement et qu'il importe de veiller à ce qu'ils soient ouverts, justes et non exclusifs, de sorte qu'ils complètent les efforts de développement déployés à l'échelon national pour assurer une croissance économique soutenue, partagée et équitable et la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire;

28. *Réaffirme* qu'il importe d'associer plus étroitement et plus largement les pays en développement à la prise de décisions et au processus de normalisation internationaux dans le domaine économique, prend note à cet égard des décisions importantes qui ont récemment été prises en ce qui concerne la réforme des mécanismes de gouvernance, des quotes-parts et des droits de vote au sein des institutions de Bretton Woods, de manière à mieux refléter les réalités actuelles, à donner davantage voix au chapitre aux pays en développement et à leur assurer une participation accrue, et réitère qu'il importe de continuer à réformer la gouvernance de ces institutions afin d'en accroître l'efficacité, la crédibilité, la transparence et la légitimité;

29. *Réaffirme également* que les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies ont un rôle important à jouer, chacun dans le cadre de son mandat, pour faire progresser le développement et en protéger les acquis, conformément aux stratégies et priorités nationales, y compris par leur contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire, et qu'elle continuera à prendre des mesures pour que le système des Nations Unies apporte un appui énergique, bien coordonné, cohérent et efficace auxdits objectifs;

30. *Réaffirme en outre* qu'il est indispensable d'intensifier encore la participation active des commissions régionales au processus mis en place pour assurer le suivi de la question du financement du développement, notamment grâce à la fourniture de conseils techniques et d'analyses aux États Membres;

31. *Rappelle* qu'il importe de veiller à la mise en place d'un mécanisme intergouvernemental renforcé, plus efficace et ouvert à tous pour assurer le suivi de la question du financement du développement;

32. *Prend acte* des initiatives prises en vue de renforcer le processus mis en place pour assurer le suivi de la question du financement du développement, et réaffirme que les modalités de ce processus devront être réexaminées, selon qu'il conviendra, conformément aux dispositions énoncées au paragraphe 30 de sa résolution 65/145;

33. *Décide*, en application du paragraphe 90 de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, d'examiner la nécessité de tenir une conférence de suivi sur le financement du développement d'ici à 2013, et décide, à cet égard, d'organiser des consultations en vue de prendre une décision définitive sur la question;

34. *Salue* les travaux du Bureau du financement du développement du Secrétariat et l'encourage à poursuivre, en collaboration avec des experts des secteurs public et privé, des milieux universitaires et de la société civile, l'exécution de son mandat;

35. *Appelle de nouveau* les États Membres et les autres donateurs potentiels à envisager de contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, afin de faciliter la mise en place d'un mécanisme intergouvernemental renforcé, plus efficace et ouvert à tous, permettant d'assurer le suivi de la question du financement du développement;

36. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-septième session la question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 », et prie le Secrétaire général de présenter à ce titre une évaluation analytique annuelle de l'état de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, ainsi que de l'application de la présente résolution, dans un rapport qu'il établira en étroite collaboration avec les principales institutions intéressées.